



ORANGE, le 1^{er} décembre 2022

POLICE ADMINISTRATIVE
SPECIALE
Gestion du domaine Public

COMMUNIQUE DE PRESSE

PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES

BOULEVARD DALADIER

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de de démolition des emprises (terrassement – abattage) et les reprises de voirie dans le cadre de la restructuration du boulevard Daladier, dans le tronçon compris entre et la Rue de la République et le cours Pourtoules :
 - La circulation s'effectuera en sens unique – sens maintenu Nord/sud.
 - Les déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mises en place par les soins de l'entreprise ESR. SAS de Nîmes (30) (fléchage et panneaux directionnels) notamment dans le sens nord sud :
 - Pour les véhicules légers par la rue Contrescarpe.
 - Pour les véhicules de toutes sortes par l 'avenue Rodolphe D'Aymard => avenue Frédéric Mistral => rue Pasteur => rue du Terrier => avenue Jean-Moulin => avenue Maréchal Delattre De Tassissy
 - La vitesse sera limitée à 30 km/h sur toute la longueur du chantier.
 - Parking de la Poste : la circulation et le stationnement des véhicules se toutes sortes seront interdits. Ce parking sera réservé pour le stockage des matériaux et l'installation de la base de vie.
- Lors de la fermeture de l'accès au boulevard DALADIER par la rue ST FLORENT :
 - La circulation des véhicules de toutes sortes sera interdite exception faite des véhicules légers et des véhicules de secours. La sortie de la Rue saint Florent se fera par le parking Laroyenne et la rue de la République,
 - La fermeture devra être signalée 48H avant et après la prise de connaissance, auprès du service de la Gestion du domaine public (04 90 51 42 80), des contraintes liées aux travaux et manifestations se déroulant sur la ville d'Orange.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du **01décembre 2022** et seront valable jusqu'à la fin des travaux, date fixée au **01 septembre 2023**.